

Notre règlement actuel a été transmis à notre juriste de l'ADAT25 qui a fait des annotations qu'il conviendra d'étudier.

Le règlement sera donc modifié et soumis à nouveau à l'ADAT25. Ensuite, il sera présenté en conseil municipal..

3. Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en remplacement du Régime Indemnitaire existant

Le dossier n'étant pas encore passé devant le Comité Technique Paritaire pour avis, nous sommes contraints d'ajourner ce point. Il sera présenté lors du prochain conseil municipal.

4. Intercommunalité

a) Avis du conseil municipal sur le projet SCOT Nord Doubs

Par délibération en date du 27 novembre dernier, Pays Montbéliard Agglomération a arrêté le projet de SCOT Nord Doubs.

Conformément à l'article L 143-20 du code de l'urbanisme, le projet de SCOT est transmis pour avis aux collectivités associées.

Les principales orientations du SCOT sont présentées dans le CD joint à la délibération du 27/11/2017. Elles concernent :

- **Livre 1 : Rapport de Présentation**

- **Livre 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

- Axe 1 : S'inscrire dans le développement du Nord Franche-Comté pour renforcer l'attractivité territoriale,

- Axe 2 : Mieux vivre dans le Nord Doubs

- Axe 3 : Révéler, embellir et préserver les identités du Nord Doubs

- **Livre 3 : Documents d'Orientations et d'Objectifs**

- Chapitre 1 – l'armature urbaine

- Chapitre 2 – l'armature verte et bleue

- Chapitre 3 – L'armature économique

- Chapitre 4 – l'armature de la mobilité et du paysage

- Chapitre 5 – Répondre aux objectifs de maîtrise de la consommation et de l'espace

Madame le Maire propose d'émettre un avis favorable sur le projet du SCOT Nord Doubs.

La délibération est adoptée par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

b) Approbation de la convention pour la mutualisation de la collecte et de la vente des certificats d'économies d'énergie

Les membres du conseil communautaire de l'Agglomération ont délibéré le 14/12/2017 sur les modalités de mise en œuvre du programme « Economies d'énergie dans les TEPcv PRO-INNO 08 » et ont autorisé le Président à signer les conventions de mutualisation qui seront établies entre PMA et chaque commune.

Chaque commune concernée est invitée à prendre une délibération autorisant son Maire à signer la convention de mutualisation.

Madame le Maire rappelle que l'objet de cette convention est de fixer les dispositions par lesquelles la collectivité bénéficiaire des CEE, confiée à Pays Montbéliard Agglomération a la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energies issus d'opérations réalisées sur ses biens propres dans le cadre du programme PRO-INNO-08.

La convention fixe aussi d'une part, l'engagement de Pays Montbéliard Agglomération concernant l'affectation financière du résultat de la vente des Certificats d'Economies d'Energie susceptibles d'être délivrés, et d'autre part, les engagements du Bénéficiaire sur ces opérations d'économies d'énergie.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal par 14 voix POUR, 0 voix contre et 0 abstention :

- Accepte les termes de la convention proposée,
- Autorise Madame le Maire à signer ce document.

5. Informations diverses

- Nicolas POSCA a demandé une mise à disposition à compter du 01/01/18 pour une durée de un an (renouvelable 1 fois). Il est remplacé par un agent mis à disposition par le Centre de Gestion pour une période de trois mois.
- L'association des Donneurs de Sang a changé la composition de son bureau.
- Madame le Maire porte à la connaissance du conseil un courrier de l'Association les Amis les Chats (demande de subvention et signature d'une convention). La question sera revue lors d'un prochain conseil municipal.
- Une réflexion doit avoir lieu concernant la suite que veut donner le conseil municipal au dossier des mauvais branchements sur Colombier.
- Madame le Maire informe d'une demande d'un riverain de la Raydans (rue du bas) pour refaire la route. Cette rue se situant sur le domaine privé, la commune ne peut intervenir financièrement.
- Invitation des membres du conseil municipal à la remise du Label Jeunes Espoirs : le 27/01 à la Salle du stade de Montenois à 18h00.
- Un arbre sur le site Baumann sera planté en mémoire de Monsieur Claude SUCHET, décédé, très attaché à Colombier-Fontaine
- La mise en place d'une carte bancaire pour le compte de la commune a été annulée.
- Monsieur le Maire de Villars sous Ecot demande à ce que les enfants de son village (entre 15 et 17) soient scolarisés à la rentrée prochaine à l'école de Colombier-Fontaine. Pour ce faire, une convention pour fixer les modalités doit être établie et approuvée par les deux conseils municipaux.

Clôture de la séance à 20h35

Prochain Conseil Municipal le Mercredi 14 MARS à 18h30